

Bulletin d'adhésion

Veuillez compléter ce document et nous le retourner accompagné des pièces à joindre par voie postale aux coordonnées ci-dessous, en deux exemplaires complétés et signés :

Plurélya
6 Place Mendès France
CS 80011 - 59046 LILLE CEDEX

À réception et après vérification de votre avenant d'adhésion complet par nos services, un exemplaire de celui-ci vous sera adressé.

Informations adhérent

Dénomination de la structure

.....

Numéro INSEE

Adresse postale

.....

.....

Code NAF

Ville

.....

Code postal

Numéro de SIRET

Adresse mail de référence qui permettra d'accéder à votre espace collectivité

.....

Code service CHORUS PRO*

*Ce numéro permettra à nos services de vous transmettre vos appels et avoirs de cotisations directement via le portail CHORUS PRO.

Coordonnées de contact

Le représentant légal (Maire, Président, Directeur...)

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone

Adresse mail

.....

Le correspondant local ou référent

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone

Adresse mail

.....

Date d'adhésion

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ 1er janvier 2027 | ☐ 1er février 2027 | ☐ 1er mars 2027 |
| ☐ 1er avril 2027 | ☐ 1er mai 2027 | ☐ 1er juin 2027 |
| ☐ 1er juillet 2027 | ☐ 1er août 2027 | ☐ 1er septembre 2027 |

Attestation sur l'honneur

☐

La structure s'engage à ne pas cumuler 2 prestataires d'œuvres sociales
(cochez la case).

Choix de la formule pour les agents actifs

Formule Classique

1 ■ 107€ **2** ■ 161€ **3** ■ 214€ **4** ■ 268€ **5** ■ 321€

Formule Solidaire

S1 ■ 128€ **S2** ■ 182€ **S3** ■ 235€ **S4** ■ 289€

Quelle que soit la formule sélectionnée, les agents peuvent bénéficier de l'intégralité des prestations. Seuls les montants diffèrent.

Pour les personnels, autres que les titulaires et les stagiaires, le soussigné déclare cotiser pour l'ensemble des catégories de personnels suivant :

☐

contractuels

☐

contrats aidés

Pièces à joindre au bulletin d'adhésion

Copie de la délibération de l'instance officielle (Conseil Municipal, Conseil d'Administration, Comité Directeur...) signée par le représentant légal.

La date d'adhésion et le nom de la structure doivent figurer sur la délibération.

En dehors de ces typologies, la copie de la délibération n'est pas nécessaire.

Pour les COS, CAS et Amicales du personnel, joindre, en sus :

- le bilan des trois derniers exercices avec les comptes de résultat.
- une attestation de l'autorité employeur précisant le nombre de salariés employés par la collectivité.

L'adhésion est prise en compte **le 1er jour du mois suivant** la réception du dossier complet.

Mise en place du dispositif dans votre structure

Auprès de vos agents :

Un mail, un sms ou un courrier de bienvenue avec les codes d'accès sera adressé à vos agents pour qu'ils puissent accéder à leur espace en ligne et effectuer des demandes de prestations. Tous les supports de communication (guide du bénéficiaire, newsletters...) seront également mis à disposition dans cet espace personnel.

Auprès de votre structure :

Les codes d'accès à l'espace employeur vous seront adressés par mail pour vous permettre de consulter en temps réel les consommations de vos agents. Les documents (livret des prestations, imprimés, newsletters, Règlement Intérieur de Fonctionnement, fiche de mise à jour des structures, ...) sont disponibles sur cet espace.

Une prise de contact sera effectuée pour mettre en place une session de formation du correspondant ou référent local dès réception des codes d'accès.

La structure déclare adhérer à Plurélya après avoir pris connaissance des statuts de Plurélya (transmis sur simple demande), de son Règlement Intérieur de Fonctionnement, ainsi que des prestations offertes à son personnel.

La structure s'engage à fournir la liste complète des agents présents à la date d'adhésion et à informer Plurélya des entrées et sorties en cours d'année pour des raisons juridiques. La structure s'engage à s'acquitter de la cotisation à réception de la facture établie par Plurélya.

Dans le cadre de contrôle du Commissaire aux Comptes, Plurélya se réserve le droit de réclamer tout document utile, après vérification des éléments transmis (DSN, fiche de paie, document RH...).

En tant que responsable de traitement au sens du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, la collectivité locale a sollicité les services de Plurélya pour collecter des données à caractère personnel aux fins de la gestion des oeuvres sociales et culturelles.

Plurélya agit en tant que sous-traitant pour le compte de la collectivité. La personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données. Elle peut également demander la limitation du traitement, s'opposer au traitement et formuler des directives post-mortem sur le sort de ses données par email ou par courrier en contactant l'interlocuteur de la collectivité locale en charge du sujet.

Pour plus d'informations : www.plurelya.fr/donneespersonnelles

Signatures

Visa du représentant légal

Nom du signataire :

Prénom du signataire :

Cachet

Signature
précédée de la mention lu et approuvé

Date : ... / ... / ...

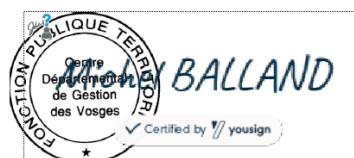
Visa du  **Centre de Gestion
des Vosges** FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

Michel BALLAND
Président du CDG DES VOSGES

Cachet

Signature
précédée de la mention lu et approuvé

Lu et approuvé



Date : 02 . / 09 . / 2026

Visa de  **Plurélya**
Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales

Frédéric CHÉREAU
Président de Plurélya

Cachet

Signature
précédée de la mention lu et approuvé

Date : ... / ... / ...